Nations Unies S/PV.4045



# Conseil de sécurité

*Provisoire*

Cinquante-quatrième année

**4045**e séance

Mercredi 15 septembre 1999, à 2 h 15

New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. van Walsum | (Pays-Bas) |
| *Membres* : | Argentine | M. Petrella |
| | Bahreïn | M. Buallay |
| | Brésil | M. Fonseca |
| | Canada | M. Fowler |
| | Chine | M. Shen Guofang |
| | États-Unis d'Amérique | Mme Soderberg |
| | Fédération de Russie | M. Lavrov |
| | France | M. Dejammet |
| | Gabon | M. Dangue Réwaka |
| | Gambie | M. Jagne |
| | Malaisie | M. Hasmy |
| | Namibie | M. Andjaba |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Sir Jeremy Greenstock |
| | Slovénie | M. Türk |

## Ordre du jour

La situation au Timor oriental

Lettre datée du 8 septembre 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1999/955)

Lettre datée du 9 septembre 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1999/961)

99-85793 (F)

*La séance est ouverte à 2 h 15.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation au Timor oriental**

**Lettre datée du 8 septembre 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1999/955)**

**Lettre datée du 9 septembre 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1999/961)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, de la Finlande, de l'Indonésie, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et du Portugal des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Alatas (Indonésie) et M. Gama (Portugal) prennent place à la table du Conseil; M. Downer (Australie), Mme Rasi (Finlande), M. Satoh (Japon) et M. Powles (Nouvelle-Zélande) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport de la mission du Conseil de sécurité à Jakarta et à Dili, publié sous la cote S/1999/976. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1999/977, qui contient le texte d'un projet de résolution établi lors des consultations préalables du Conseil. Les membres du Conseil ont reçu des photocopies d'une lettre datée du 14 septembre 1999, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'Australie, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/1999/975.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1999/977) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour* :

Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, France, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1264 (1999).

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères du Portugal, S. E. M. Jaime Gama. Je lui souhaite la bienvenue et je lui donne la parole.

**M. Gama** (Portugal) (*parle en anglais*) : La position du Portugal sur la situation tragique au Timor oriental a été très clairement exposée au Conseil de sécurité samedi dernier; il en est de même pour la condamnation ferme et sans équivoque des crimes perpétrés contre le peuple timorais qu'a exprimée la communauté internationale, comme l'a montré le nombre impressionnant d'orateurs qui ont pris la parole au cours de cette séance. Nous avons tous connaissance de l'indignation que ces crimes ont suscitée dans le monde entier.

Malheureusement, les conditions sur le plan humanitaire et en matière de sécurité au Timor oriental ne se sont guère améliorées depuis. Bien au contraire, nous avons été confrontés à des informations alarmantes indiquant que les actes de brutalité et les violences se poursuivent contre les réfugiés et les personnes déplacées et qu'il y a de graves pénuries d'aliments et de médicaments. La Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO) a elle-même été contrainte d'évacuer son quartier général malgré les garanties données par les autorités indonésiennes. Il en a été de même pour la Mission d'observation du Portugal, créée par les Accords de New York.

Ces événements sont totalement inacceptables. Ils prouvent clairement l'incapacité de l'Indonésie à maintenir la paix et la stabilité sur le territoire. L'Indonésie a finalement reconnu ce fait. L'explosion de violence a amené le

Portugal à demander qu'il soit mis immédiatement fin à cette tragédie, notamment en déployant une présence militaire internationale au Timor oriental mandatée par les Nations Unies.

Nous félicitons donc le Conseil de sécurité d'avoir approuvé une résolution autorisant la création d'une force multinationale dans le cadre d'une structure de commandement unifiée. Nous estimons qu'il s'agit là d'un premier pas vers le rétablissement d'un climat de sécurité qui très rapidement, permettra aux Timorais de commencer à reconstruire leur vie à l'abri de la peur et de l'ingérence. Cela permettra également l'acheminement de l'assistance humanitaire jusqu'à ceux qui sont désespérément dans le besoin.

La force multinationale devra réagir à la situation épouvantable sur le terrain. Cela doit être le seul préalable à sa structure et à sa composition. La force doit être suffisamment solide et efficace non seulement pour rétablir immédiatement la paix et la stabilité, mais également pour permettre l'application des Accords de New York.

La communauté internationale doit faire en sorte que la volonté du peuple timorais soit respectée sans autres souffrances. Nous exhortons l'Indonésie à coopérer pleinement avec ces efforts, compte tenu de la décision annoncée dimanche par le Gouvernement indonésien.

Pour sa part, le Portugal est prêt à participer à cette force multinationale, avec d'autres pays intéressés dont nous saluons et apprécions vivement l'engagement.

La crise humanitaire au Timor oriental et au Timor occidental présente un caractère d'urgence et de priorité. Nous sommes encouragés par la réponse des institutions des Nations Unies compétentes et des nombreuses organisations non gouvernementales. La persécution des Timorais expulsés au Timor occidental doit cesser immédiatement. Des actions de secours doivent commencer sans délai. À cet effet, le Portugal est prêt à déployer une opération d'aide substantielle, en coordination avec l'ONU.

Le Portugal continuera d'honorer ses engagements au titre des Accords de New York. Nous devons progresser dans la phase de transition, sous tous ses aspects, en vue de l'avènement d'un Timor oriental indépendant et démocratique. Cela suppose le rétablissement de la confiance des Timorais dans ce processus. Nous sommes décidés à poursuivre les négociations sous les auspices du Secrétaire général, et nous saluons sa décision de convoquer demain une rencontre trilatérale. Dans cet ordre d'idées, la mission portugaise acceptée lors de la dernière session trilatérale est prête à se rendre à Dili dès que les conditions de sécurité le permettront.

L'ampleur des violations des droits de l'homme au Timor oriental depuis l'annonce des résultats de la consultation populaire a été abondamment décrite dans le rapport de la Mission du Conseil de sécurité en Indonésie. Ces crimes ne peuvent rester impunis. Nous sommes encouragés par l'annonce du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme selon laquelle le Président indonésien a accepté sa proposition de mettre en place une commission conjointe pour enquêter sur ces violations. Ces efforts doivent se poursuivre sans relâche.

Rien ne peut justifier les pertes en vies humaines, les déportations et les destructions systématiques qui ont eu lieu au Timor oriental. Toutefois, cette résolution nous montre que la communauté internationale est résolue à appuyer et mettre en oeuvre le choix irréfutable et irréversible des Timorais. Un Timor oriental indépendant doit maintenant être notre seul objectif.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre indonésien des affaires étrangères, S. E. M. Ali Alatas, à qui je souhaite la bienvenue et donne la parole.

**M. Alatas** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Lors de la réunion du Conseil de sécurité du 11 septembre 1999, l'Indonésie a informé les membres du Conseil de sécurité des efforts indonésiens destinés à rétablir la sécurité et le calme au Timor oriental. Ma délégation avait confirmé que l'Indonésie avait proclamé l'état d'urgence militaire le 7 septembre 1999. Cette mesure fournissait un cadre légal pour la prise de mesures de rétablissement de l'ordre au Timor oriental. Tout en partageant la vive préoccupation des autres États Membres face aux incidents survenus alors, nous avions souligné que le Gouvernement indonésien n'a jamais toléré et ne tolérera jamais aucune forme de violence quelles que soient les circonstances.

Depuis, des faits importants se sont produits. À l'issue de la visite du 11 septembre du commandant des forces armées indonésiennes, le général Wiranto, au Timor oriental, accompagnant la Mission du Conseil de sécurité, en vue de se rendre compte des effets de la proclamation de l'état d'urgence militaire, le Gouvernement indonésien a de nouveau procédé à l'examen de la situation au Timor oriental. Le Gouvernement indonésien a déploré le fait qu'en dépit des efforts inlassables des forces de défense indonésiennes pour maîtriser la situation, la violence n'avait pas complètement cessé. Face à une situation aussi com-

plexe et difficile, il existe des limites à ce que même des forces armées peuvent faire en si peu de temps.

Mon gouvernement en est donc arrivé à la conclusion qu'il était à présent approprié de demander la coopération des Nations Unies en vue de faire face à la situation sécuritaire au Timor oriental. Le Président B. J. Habibie a ainsi annoncé dans son discours à la nation, le 12 septembre, que nous étions prêts à accepter, par le biais de l'ONU, des forces internationales de maintien de la paix de pays amis en vue de rétablir l'ordre et la sécurité au Timor oriental, de protéger la population et de mettre en oeuvre les résultats du scrutin direct du 30 août. Il a souligné que :

> «Trop de personnes, depuis le début des troubles, ont perdu la vie, leurs biens et la sécurité. Nous ne pouvons attendre davantage. Nous devons faire cesser immédiatement les souffrances et le deuil.»

En agissant ainsi, mon gouvernement était uniquement motivé par le profond désir de rétablir l'ordre au Timor oriental. L'Indonésie ne pouvait laisser les meurtres et les destructions se poursuivre. Alors que le peuple du Timor oriental attend la mise en oeuvre de la phase suivante des Accords du 5 mai, il doit être protégé.

À cet effet, le Président Habibie m'a demandé de me rendre avec ma délégation à New York en vue de suivre l'application de cette proposition et de discuter avec le Conseil de sécurité et le Secrétaire général de l'ONU de ses aspects pratiques.

C'est dans cet esprit de coopération et de souplesse que le Gouvernement indonésien n'a posé aucune condition en ce qui concerne la force multinationale qui sera déployée au Timor oriental. Toutefois, des détails sont rapidement mis au point entre l'Indonésie et l'Organisation des Nations Unies, notamment des précisions sur le déploiement de la force multinationale, y compris sa composition et sa structure de commandement, ainsi que les modalités de coopération définissant les devoirs et responsabilités respectifs des forces de défense indonésiennes et de la force multinationale. Dans ce processus et comme l'a indiqué le Président Habibie, l'objectif principal de l'Indonésie demeure le renforcement de l'efficacité de notre effort commun, celui de rétablir le plus vite possible la paix et la sécurité au Timor oriental.

Comme nous l'avions indiqué au Conseil, la semaine dernière, l'Indonésie continuera de coopérer avec les organisations à vocation humanitaire telles que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en vue de fournir une assistance immédiate aux personnes déplacées. Le Gouvernement indonésien voudrait aussi assurer le Conseil que des mesures appropriées vont être prises pour protéger les personnes fournissant l'aide humanitaire.

Ma délégation relève avec gratitude la réponse rapide du Conseil de sécurité à cette requête, comme cela est reflété dans la résolution qui vient d'être adoptée. Nous pensons que la résolution constituera un fondement solide pour le fonctionnement effectif de la force multinationale qui, nous l'espérons, sera déployée aussi rapidement que possible. Cela devrait également créer un environnement sûr pour la réalisation effective du mandat confié à la force multinationale agissant au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Par ailleurs, nous estimons que les pays de la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sont les mieux placés pour servir au sein d'une force multinationale, dans la mesure où ils comprennent mieux que n'importe quel autre pays les sensibilités, les caractéristiques et les dimensions régionales de ce problème. Il convient donc d'attacher une attention particulière à la participation des pays de l'ANASE dans la composition d'une telle force multinationale.

Il importe également au plus haut point que cette force multinationale se comporte d'une manière impartiale pour faire en sorte que sa présence au Timor oriental soit crédible. Elle devra s'efforcer de gagner la confiance des parties impliquées dans le conflit, tout en veillant à ce que ses actions n'aggravent pas une situation déjà difficile. Pour sa part, l'Indonésie apportera sa coopération afin de faciliter l'exécution de la tâche qui est confiée à la force multinationale.

Enfin, l'Indonésie demeure pleinement attachée aux Accords du 5 mai 1999 et elle ne ménagera aucun effort pour veiller à ce que la question du Timor oriental soit réglée de manière pacifique, honorable et juste. Nous sommes convaincus que la résolution 1264 (1999) représente un progrès concret dans cette voie.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de l'Australie, S. E. M. Alexander Downer. Je lui souhaite la bienvenue et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Downer** (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai le grand honneur de prendre la parole au Conseil de sécurité alors que vient d'être adoptée cette résolution qui autorise la création d'une force multinationale au Timor oriental. Nous sommes engagés ici dans un processus historique qui a été lancé à la suite de la décision capitale que le Président Habibie de l'Indonésie a prise au début de l'année de permettre au peuple du Timor oriental de décider de son avenir.

Lors du scrutin organisé par l'ONU le 30 août dernier, 98,6 % des électeurs timorais inscrits ont voté. Nous avons tous été émus par l'enthousiasme avec lequel le peuple du Timor oriental a voté sur son avenir et satisfaits de voir qu'il l'a fait dans des conditions généralement pacifiques.

La communauté internationale a donc été d'autant plus affligée par l'éruption de la violence qui a suivi le vote, en particulier après l'annonce des résultats du scrutin le 4 septembre. Celle-ci a maintenant la possibilité, à la demande du Gouvernement indonésien, d'aider le peuple timorais et d'assurer que le processus établi par l'Accord tripartite soit mené jusqu'au bout.

L'Australie s'est félicitée de la décision prise par le Gouvernement indonésien d'inviter une force multinationale pour contribuer à rétablir la paix et la sécurité au Timor oriental. Je sais bien que cette décision n'a pas été facile à prendre et je rends hommage au Président Habibie et à son gouvernement qui ont reconnu que c'était le moyen le plus efficace de mettre fin au chaos qui a suivi le scrutin. À la demande du Secrétaire général, l'Australie est disposée à accepter de prendre la direction de la force multinationale qui a été autorisée ici aujourd'hui. Nous attendons avec intérêt de coopérer avec les pays de la région et d'ailleurs pour monter une force véritablement multinationale qui contribuera de manière provisoire à remettre sur les rails le processus tripartite auquel l'ONU a donné mandat, jusqu'au moment où une opération de maintien de la paix des Nations Unies sera déployée.

Il est de la plus haute importance que la force multinationale soit déployée rapidement. L'Australie oeuvre de concert avec d'autre pays fournisseurs de contingents pour assurer que la force arrive dans les délais les plus brefs possibles. Nous encourageons les États Membres qui sont en mesure de le faire de contribuer généreusement au fonds d'affectation spéciale établi conformément à la résolution par le Secrétaire général, afin de faciliter la participation d'un grand nombre de pays à cette force.

Les événements qui se sont déroulés au Timor oriental pendant ces dix derniers jours ont provoqué une crise humanitaire pressante au Timor oriental et au Timor occidental en raison du déplacement massif de la population. En coopération avec les organismes de l'ONU et le Gouvernement indonésien, l'Australie est prête à contribuer à la fourniture d'une assistance humanitaire d'urgence. La force dont la création a été autorisée aujourd'hui aura son rôle à jouer pour faciliter les opérations d'aide humanitaire.

Le processus établi par l'Accord du 5 mai a fourni une occasion exceptionnelle de résoudre le problème du Timor oriental qui est à l'ordre du jour de l'ONU depuis presque un quart de siècle. Nous avons tous intérêt à ce que la stabilité et la paix soient rétablies au Timor oriental.

L'adoption à l'unanimité de cette résolution souligne notre engagement commun à l'égard de l'avenir du Timor oriental. Pour que cet avenir soit pacifique, la réconciliation entre les Timorais orientaux est essentielle. Nous sommes disposés à contribuer au processus de réconciliation de toutes les manières possibles. Nous demandons instamment aux différents groupes du Timor oriental d'oeuvrer de concert, en coopération avec l'ONU, pour laisser derrière eux la violence du passé pour le bien des générations futures.

Je voudrais rendre hommage au Secrétaire général et au personnel de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO) qui travaille sous la direction d'Ian Martin. L'efficacité dont ils ont fait preuve dans des circonstances extraordinairement difficiles fait honneur à l'Organisation. Nous sommes heureux que le mandat conféré à la force multinationale permette la poursuite de l'activité précieuse de la MINUTO. L'Australie a apporté une contribution importante à la MINUTO et elle continuera d'appuyer les activités menées par l'ONU au Timor oriental.

Je félicite tous les participants qui se trouvent ici aujourd'hui de leur attitude de coopération qui a marqué l'élaboration de cette résolution historique. Cela donne la mesure du vif intérêt et de la préoccupation ressentie par la communauté internationale à l'égard de cette question.

En annonçant le résultat du scrutin, le Secrétaire général a promis que l'ONU n'abandonnerait pas le peuple du Timor oriental. La décision prise aujourd'hui par le Conseil de sécurité donnera au peuple timorais la certitude que la communauté internationale tiendra cette promesse solennelle.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est la représentante de la Finlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**Mme Rasi** (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie — et les pays associés Chypre et Malte, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne apprécie au plus haut point le travail important que vous avez accompli, Monsieur le Président, ainsi que d'autres délégations, ces derniers jours, et qui a abouti à l'adoption de cette résolution.

L'Union européenne s'est vivement félicitée à plusieurs reprises des résultats de la consultation populaire à laquelle a participé le peuple du Timor oriental le 30 août 1999. L'Union estime que l'Indonésie doit impérativement respecter la pleine mise en oeuvre de l'Accord du 5 mai 1999 conclu par le Portugal et l'Indonésie. Nous avons à coeur de voir le peuple timorais jouir de l'indépendance qu'il a librement choisie.

L'Union européenne condamne fermement les actes de terreur abominables qui ont été perpétrés au Timor oriental à la suite de l'annonce des résultats de la consultation populaire, avec la complicité des forces armées et de la police indonésiennes. Nous voudrions réitérer notre position selon laquelle nous considérons que le Gouvernement indonésien continue d'être responsable du maintien de l'ordre public dans le territoire.

L'Union européenne prend note de l'annonce faite par le Président Habibie que l'Indonésie est prête à accepter une force internationale pour permettre d'instaurer la paix au Timor oriental, protéger la population du territoire et appliquer les résultats de la consultation populaire. Nous attendons avec intérêt le déploiement immédiat d'une force internationale. L'ordre, la sécurité et la primauté du droit doivent être rétablis immédiatement. L'Union européenne se félicite de la décision que vient de prendre le Conseil de sécurité pour permettre le déploiement rapide d'une présence internationale. Notre attitude à l'égard de l'Indonésie dépendra de sa pleine coopération avec la force internationale.

À cet égard, j'informe le Conseil que les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont décidé, à leur réunion du 13 septembre, d'imposer pour une période de quatre mois, un embargo sur les exportations d'armes, de munitions et d'équipement militaire, une interdiction de fournir du matériel qui pourrait être utilisé pour la répression interne ou le terrorisme, ainsi qu'une suspension de la coopération militaire bilatérale. L'Union européenne décidera, compte tenu de la situation après cette période, d'une nouvelle suspension éventuelle pour une période à déterminer.

L'Union européenne souligne qu'une priorité urgente est de faire face à la situation humanitaire. Nous exprimons notre profonde indignation devant les attaques qui ont été perpétrées contre le personnel humanitaire, des membres de l'Église et des défenseurs des droits de l'homme. Nous prions instamment le Gouvernement indonésien de ne prendre aucune mesure qui pourrait mettre davantage en danger la vie des personnes déplacées à l'intérieur du Timor oriental. Nous demandons également au Gouvernement indonésien de permettre le retour, sans délai et dans la sécurité des organisations et institutions internationales au Timor oriental, et d'accorder un accès total et immédiat aux institutions humanitaires internationales au Timor occidental et partout ailleurs en Indonésie. Elles doivent avoir un accès sûr aux personnes déplacées pour leur permettre de rentrer chez elles en toute sécurité.

L'Union européenne poursuivra de toute urgence la mise en oeuvre de l'aide humanitaire et la fourniture, en coordination avec les organisations internationales, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, d'une assistance humanitaire supplémentaire à ceux qui en ont besoin. L'Union européenne appuie également l'appel du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour la convocation d'une session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme. Nous demandons la création d'une commission d'enquête par la Commission pour rassembler les faits et établir les responsabilités pour la campagne de terreur qui a suivi la tenue du référendum.

L'Union européenne rend hommage aux Nations Unies pour l'organisation de la consultation populaire, et au courage dont a fait preuve le personnel de la Mission des Nations Unies au Timor oriental ainsi qu'au travail extraordinaire qu'il a accompli dans des circonstances extrêmement difficiles.

Après le vote retentissant lors de la consultation populaire, l'indépendance du Timor oriental doit se pour-

suivre sans retard, comme cela est prévu dans l'Accord du 5 mai 1999. Les États membres de l'Union européenne espèrent pouvoir reconnaître le Timor oriental une fois achevé le processus menant à l'indépendance.

Nous soulignons également notre désir de voir une Indonésie forte, démocratique et unie.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Satoh** (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais pour commencer vous féliciter sincèrement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Je voudrais également exprimer la reconnaissance de mon gouvernement pour la tâche que vous avez accomplie au cours des deux dernières semaines en guidant les travaux du Conseil sur la question difficile du Timor oriental.

Je remercie également les membres de la Mission du Conseil de sécurité, dirigée par l'Ambassadeur Andjaba de la Namibie, d'avoir fourni à la communauté internationale leurs conclusions et leurs évaluations précieuses. Leur présence en Indonésie la semaine dernière était sans aucun doute cruciale au moment où le Gouvernement indonésien prenait son importante décision du 12 septembre.

J'exprime également ma sincère reconnaissance aux membres de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO), qui, dans des circonstances difficiles, ont assuré le succès de la consultation populaire. Je tiens à rendre un hommage particulier au petit nombre de fonctionnaires qui à l'heure actuelle s'efforcent dans des conditions très difficiles de maintenir une présence des Nations Unies au Timor oriental.

Le Japon déplore vivement la dégradation de la situation en matière de sécurité et la grave crise humanitaire qui se sont produites au Timor oriental après l'annonce des résultats de la consultation populaire. Après avoir reçu des informations faisant état de violences et de destructions inouïes et du déplacement forcé d'un grand nombre de personnes pendant plusieurs jours, la communauté internationale s'est félicitée des nouvelles encourageantes émanant de Jakarta le week-end dernier. Je voudrais m'associer aux membres du Conseil de sécurité et à de nombreux autres États Membres pour féliciter le Président Habibie de la décision courageuse et très difficile qu'il a prise d'accepter une force internationale de maintien de la paix. Je salue également les efforts déployés par le Ministre des affaires étrangères, M. Alatas, qui est venu à New York pour discuter des dispositions à prendre pour le déploiement rapide de la force internationale.

Ma délégation se félicite de la décision prise par le Conseil aujourd'hui d'autoriser la création d'une force multinationale pour rétablir la paix et la sécurité au Timor oriental. Il est clair que cette résolution n'est que la première étape du processus difficile et complexe de rétablissement de la paix et de l'ordre au Timor oriental et de mise en oeuvre des résultats de la consultation populaire du 30 août. La communauté internationale doit coopérer en organisant et en déployant les forces nécessaires le plus rapidement possible. Le Japon rend tout particulièrement hommage aux États Membres, surtout l'Australie, qui se sont proposés pour organiser et diriger la force multinationale au Timor oriental et pour y participer. La tâche qui attend cette force ne sera certainement pas facile, et il est absolument essentiel que les autorités indonésiennes lui apportent toute leur coopération.

De l'avis de ma délégation, la tâche immédiate au Timor oriental est triple. Premièrement, l'ordre public doit être rétabli rapidement au Timor oriental. Tous les actes de violence doivent prendre fin immédiatement. Le déplacement forcé de gens vers le Timor occidental doit cesser immédiatement. Le Gouvernement indonésien, et notamment les autorités militaires, ont une lourde responsabilité quant à la sécurité au Timor oriental. Le Japon invite les autorités indonésiennes intéressées à coopérer pleinement avec la force multinationale afin de faciliter son processus de déploiement et l'exécution de son mandat.

Une autre tâche consiste à assurer un environnement approprié pour que le personnel de la MINUTO puisse revenir au Timor oriental et que la Mission puisse reprendre ses opérations, conformément à l'Accord tripartite du 5 mai. Le Japon est particulièrement préoccupé par la sécurité du personnel de la MINUTO resté à Dili et par les conditions qui l'entourent.

Enfin, un environnement dans lequel des activités humanitaires peuvent être menées en toute sécurité doit être créé immédiatement afin que l'on puisse venir en aide à ceux qui ont été victimes de la violence et dont les foyers et les biens ont été détruits. Nous nous félicitons de l'intention du Gouvernement indonésien d'accepter une assistance humanitaire internationale. Mais là aussi, il est essentiel que soit créé un climat dans lequel les organisations humanitaires peuvent opérer en toute sécurité et avec efficacité, et que le Gouvernement indonésien coopère pleinement avec

la force multinationale pour faciliter les opérations d'assistance humanitaire.

Le Japon, ami très proche et de longue date de l'Indonésie, a fait connaître ses vues, ainsi que celles de la communauté internationale, au Gouvernement indonésien quant à l'importance d'accepter une assistance internationale afin de rétablir la sécurité au Timor oriental. Maintenant que la résolution du Conseil de sécurité a été acceptée, le Japon continuera de fournir un soutien et une assistance au processus politique et humanitaire du rétablissement de la paix au Timor oriental et à la mise en oeuvre du résultat du scrutin du 30 août. Comme l'a annoncé le Premier Ministre Keizo Obuchi, le 13 septembre à Auckland, le Japon s'engage à n'épargner aucun effort pour assurer la stabilité au Timor oriental. Mon gouvernement apportera, par l'intermédiaire des Nations Unies, une contribution financière à la force multinationale et fournira également une aide humanitaire d'urgence. Nous sommes également déterminés à fournir une assistance en faveur du relèvement et du développement du Timor oriental. Mon gouvernement annoncera les modalités de la contribution du Japon dans un avenir très proche.

En cherchant à réaliser les objectifs stipulés dans la résolution adoptée aujourd'hui par le Conseil de sécurité, il faut également se souvenir que l'Indonésie elle-même se trouve à une étape précaire de son processus de démocratisation, que le Gouvernement et le peuple indonésiens poursuivent en dépit d'énormes difficultés économiques. L'attachement à la démocratie, à la primauté du droit, à la réforme économique et aux droits de l'homme réitéré par le Président Habibie ce 12 septembre prouve que l'Indonésie est un pays qui partage les valeurs chères à la communauté internationale et nous devons nous féliciter de ce qu'il ait pris cet engagement. Il importe que la communauté internationale ait toujours cette réalité à l'esprit chaque fois qu'elle examinera cette question difficile.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Japon des aimables paroles qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon prédécesseur et au Chef de la Mission du Conseil de sécurité dépêchée à Jakarta et à Dili.

L'orateur suivant est le représentant de la Nouvelle-Zélande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Powles** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande se félicite de ce que le Conseil ait adopté, ce matin, la résolution autorisant le déploiement d'une force multinationale au Timor oriental en réponse à la décision prise par le Gouvernement indonésien d'inviter une présence internationale de maintien de la paix dans le cadre des Nations Unies. Mon pays figurera parmi les premiers participants, avec d'autres pays de la région.

Étant donné la gravité de la situation humanitaire au Timor oriental, il faut agir rapidement. Nous nous félicitons que l'Indonésie ait pris l'engagement de coopérer pleinement au règlement de cette crise. La coopération de toutes les branches du Gouvernement indonésien sera essentielle au succès de l'opération autorisée ce matin. La Nouvelle-Zélande faisait partie des pays qui ont instamment prié l'Indonésie d'inviter une présence internationale de maintien de la paix. Nous l'avons fait en tant qu'ami et en tant que partenaire régional et nous sommes satisfaits de la réponse du Gouvernement indonésien. Face à la crise qui a éclaté au Timor oriental, nous avons essayé d'être utiles, constructifs et clairvoyants. Nous nous félicitons du rôle qu'a joué l'Australie en vue de rendre cette force multinationale possible.

Il s'est avéré nécessaire, à ce stade, que le Conseil crée une force multinationale étant donné l'urgence de la situation, mais je voudrais indiquer que la Nouvelle-Zélande s'attend à ce que cette force soit très rapidement remplacée par une opération de maintien de la paix des Nations Unies, comme le prévoit la résolution. Nous attendons avec intérêt que le Secrétaire général présente dès que possible ses recommandations au Conseil de sécurité à cet égard.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité restera saisi de la question.

*La séance est levée à 2 h 55.*